



INSTITUT D'INGÉNIERIE ET DE MANAGEMENT

Comment financer mon séjour à l'étranger en 2025 / 2026 ?



CONTEXTE INTERNATIONAL : Règles appliquées par la CTI

Un séjour à l'étranger, académique, en entreprise ou en laboratoire, doit être réalisé par chaque élève-ingénieur durant sa scolarité

CRITERE MAJEUR POUR LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ELEVES	
Formation initiale sous statut d'étudiant (FISE)	Formation initiale sous statut d'apprenti (FISA)
<p>Les écoles rendent obligatoires des expériences à l'étranger dans le cadre de la scolarité.</p> <p>Cette mobilité internationale peut s'effectuer sous forme de période académique, de stage en entreprise ou en laboratoire et est d'une durée d'au moins un semestre : au moins 16 semaines d'activités académiques, professionnelles ou de recherche et préconisé 20 semaines.</p>	<p>Les écoles rendent obligatoires des séjours à l'étranger.</p> <p>Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, cette mobilité internationale peut s'effectuer soit en entreprise d'accueil, soit en centre de formation d'accueil (établissement académique). Elle est d'une durée d'au moins un trimestre : au moins 9 semaines d'activités académiques, professionnelles ou de recherche et préconisé 12 semaines.</p> <p>L'entreprise d'accueil de l'apprenti en France doit être informée de cette ouverture à l'international avant la signature du contrat d'apprentissage.</p>

Grenoble INP - UGA est obligé d'appliquer les règles de la CTI sur la mobilité internationale, cependant:

- L'octroi d'une bourse/aide à la mobilité n'est pas automatique et répond à des critères définis par :
 - les financeurs, qui attribuent des enveloppes annuelles aux établissements
 - Grenoble INP - UGA qui répartit les enveloppes entre ses étudiants
- L'esprit de ces bourses/aides à la mobilité n'est pas de financer l'intégralité d'un séjour à l'étranger, mais de **faire en sorte que le surcoût ne soit pas un frein au départ**
- L'attribution d'une bourse est effective sous réserve de la validation de l'autorisation au départ à l'étranger par le jury de votre école **ET** si vous effectuez une mobilité physique ou hybride (*ces bourses ne financent que la mobilité physique de votre séjour, pas la mobilité virtuelle*)

Un budget complémentaire est donc forcément à prévoir

Qui finance les bourses de mobilité ?

- **LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (BRMIE) :**
 - Bourse Région Mobilité Internationale, Etudiants (BRMIE)
 - Aide forfaitaire pour les boursiers sur critères sociaux
 - Aide forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap
- **L'UNION EUROPEENNE (Programme ERASMUS+) :**
 - Bourse ERASMUS+ pour une mobilité dans un pays participant au programme ERASMUS+
 - Complément forfaitaire « besoins spéciaux » (*cf slide 10*)
 - Complément forfaitaire transport « éco-responsable »
 - Aide aux frais réels pour les étudiants en situation de handicap ou ALD
- **MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (AMI) :**
 - « Aide à la mobilité internationale » pour les boursiers sur critères sociaux
- **CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) :**
 - Aide à la mobilité Brafitec (Brésil), Arfitec (Argentine) : Programme spécifique avec votre école !
- **UNIVERSITE FRANCO-ALLEMANDE :**
 - Double-diplôme avec Génie Industriel, Phelma, Ensimag & Polytech
- *Autres : EIT, CAMPUS France...*

*En fonction de votre mobilité le service Mobilité Internationale de Grenoble INP - UGA
orientera directement votre dossier vers les financements mobilisables*

Quelle(s) bourse(s)? Pour qui? Comment?

Financements	Destination	Pour Qui?	Critères établis par ?	Versé par? Modalité de versement
Bourse Région Mobilité Internationale, Etudiants - BRMIE (Région)	Europe Hors Europe	Mobilité académique et stage	Région Auvergne Rhone Alpes et Grenoble INP - UGA	Région Auvergne Rhone Alpes 75% / 25%
Aides forfaitaires BRMIE (Région)	Europe Hors Europe	Mobilité académique et stage, Boursiers sur critères sociaux du CROUS l'année de la mobilité et/ou en situation de handicap	Région Auvergne Rhone Alpes	Région Auvergne Rhone Alpes 75% / 25%
Bourse Erasmus+	Europe	Mobilité académique et stage	Erasmus+ et Grenoble INP - UGA	Grenoble INP - UGA 75% / 25%
Complément forfaitaire "Besoins spécifiques" Erasmus+	Europe	Mobilité académique et stage Erasmus+ financée pour étudiants répondant à l'un des 5 critères listés dans le slide 10	Erasmus +	Grenoble INP - UGA 75% / 25%
Complément forfaitaire "transport Eco-responsable" Erasmus+	Europe	Mobilité académique et stage Erasmus+ pour utilisation d'un transport éco-responsable trajet A/R	Erasmus+	Grenoble INP - UGA En 1 seule fois à réception des justificatifs
Aide à la mobilité internationale (AMI) du MESR	Europe Hors Europe	Mobilité académique, Boursiers sur critères sociaux du CROUS l'année de la mobilité	MESR et Grenoble INP - UGA	Grenoble INP - UGA En 1 fois
Programmes spécifiques avec le Brésil, l'Argentine, le Mexique (FITEC)	Brésil/Argentine/Mexique	Mobilité au Brésil/Argentine/Mexique dans le cadre du programme FITEC (cf votre école)	CDEFI	Grenoble INP - UGA En 1 seule fois à réception des fonds de la CDEFI
UFA (Université Franco-Allemande)	Allemagne	Mobilité en Allemagne dans le cadre du Double Diplôme avec l'UFA	UFA	Grenoble INP - UGA Versement pour 1 semestre à réception des fonds de l'UFA

Les grands critères d'attribution des bourses de mobilité

- **CRITERES COMMUNS BOURSE REGION (BRMIE) & ERASMUS+**
 - Être **inscrit** à Grenoble INP - UGA
 - La mobilité doit être validée par des **ECTS**
 - Il n'y a pas de critère de nationalité
 - Année de césure **inéligible si le Quotient familial CAF est supérieur à 1400€**
 - Seules les filières ingénieurs et les étudiants de l'IAE sont éligibles à une bourse
- **LA BOURSE REGION - BRMIE** (*Bourses Région Mobilité Internationale, Etudiants*) :
 - **Non cumulable** avec une autre bourse Région Française
 - Pas de bourse si mobilité dans votre pays d'origine
- **BOURSE ERASMUS+**
 - Les étudiants Erasmus + sont inscrits et paient leurs droits d'inscription dans leur établissement d'origine : **pas de frais d'inscription dans l'établissement d'accueil.**
 - Un accord ERASMUS+ doit être signé et en-cours de validité entre Grenoble INP - UGA et le partenaire
 - **Non cumulable** avec une autre bourse de l'Union Européenne

Ces bourses ne sont pas un droit, elles sont attribuées dans la limite des crédits alloués par la Région et l'Union Européenne à Grenoble INP - UGA

Critères d'attribution des bourses de mobilité académique Grenoble INP – UGA 2025-2026

- **PAS DE BOURSE DE MOBILITE SI :**
 - L'étudiant bénéficie d'autres financements > 500 € / mois

- **NOMBRE DE FINANCEMENT :**
 - Un financement est garanti pour une première mobilité (Etude ou Stage)
 - Une deuxième demande pour une autre mobilité peut être accordée dans la limite des fonds disponibles
 - Seuls les Double Diplôme Etudes obtiennent des financements pour les deux années

- **AIDES COMPLEMENTAIRES** (*boursiers sur critères sociaux, « soutien à l'inclusion », situation de handicap*)
 - Les aides complémentaires sont attribuées indépendamment des autres dispositifs de bourses.
 - Il faut être boursier sur critères sociaux **l'année de la mobilité (pour l'Aide à la mobilité internationale du Ministère-AMI)**
 - **L'Aide à la mobilité internationale du MESR (AMI) n'est pas attribuée pour des mobilités de stage.**
 - Ces aides sont attribuées uniquement sous réserve de l'envoi des justificatifs demandés

Estimation des bourses pour une mobilité académique en EUROPE & HORS EUROPE

Attributions 2025-26 GENOBLE INP-UGA*		Nombre de jours attribués ERASMUS+**	Montant mensuel*	Nombre de semaines maximum attribuées BRMIE (Région)***	Montant / semaine
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+			19 semaines	95 €
	Erasmus+ Groupe 1*	Durée de la mobilité réelle ou max 120 jours	400 €	6 semaines	
	Erasmus+ Groupe 2 et 3*		350 €		
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre Erasmus+			26 semaines	95 €
	Erasmus+ Groupe 1*	Durée réelle de la mobilité ou 210 jours max	400 €	8 semaines	
	Erasmus+ Groupe 2 et 3*		350 €		

Groupes de pays définis par le programme Erasmus+:

***Groupe 1:** Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède

+ **Royaume-Uni, Suisse**

***Groupe 2:** Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

***Groupe 3:** Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

** Tout **séjour ERASMUS+ inférieur à 60 jours** est **inéligible** et entrainera un remboursement de la totalité des versements perçus

** Les séjours de **1 semestre** sont financés maximum 120 jours (en fonction de l'enveloppe disponible)

** Les séjours à **l'année (2 semestres)** sont financés maximum 210 jours (en fonction de l'enveloppe disponible)

***Information non contractuelle. Dans la limite des fonds attribués par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne et en fonction de la durée de mobilité réalisée**

Bourse pour une mobilité stage

➤ Bourse Erasmus+ Stage:

- Mobilité de 2 mois minimum dans un pays partenaire
- Seuil de rémunération: 669,90€/mois (779,90€/ mois pour boursiers sur critères sociaux)
- Non cumulable avec la bourse Région
- Financement: Groupe 1 = 400€/mois ; Groupe 2 & 3 = 350€/mois
+ complément stage 150€/mois + si applicable, Fonds complémentaires de 250€/mois financés
- Plafond maximum : 16 semaines pour les élèves ingénieurs et 12 semaines pour les élèves de l'IAE, minoré de 2 semaines ou durée réelle de la mobilité.

➤ Bourse Région Auvergne Rhône Alpes:

- 95€/semaine – Minimum 4 semaines
- Seuil de rémunération : 669,90€/mois (779,90€/ mois pour boursiers sur critères sociaux)
- Non cumulable avec la bourse Erasmus+ Stage
- Financement : Plafond maximum : 16 semaines pour les élèves ingénieurs et 12 semaines pour les élèves de l'IAE, minoré de 2 semaines ou durée réelle de la mobilité + aide forfaitaire de la Région pour boursiers sur critères sociaux (selon le barème) ou 530€ pour une situation de handicap

Bourse REGION ou ERASMUS+, l'attribution sera égale ou équivalente

Seules les filières ingénieurs et les étudiants de l'IAE sont éligibles à une bourse

Fonds complémentaires

Aides forfaitaires pour les étudiants boursiers sur critères sociaux et/ou en situation de handicap **quelle que soit la destination**

- **Aide forfaitaire pour les étudiants boursiers sur critères sociaux :**

Il faut être boursier sur critères sociaux l'année de la mobilité. L'aide forfaitaire est versée à réception de la notification définitive du CROUS

- Aide forfaitaire de la Région (versée par la Région)

- Application des règles de la Région
- Forfait variable selon votre échelon : de 80 € pour l'échelon 1 et Obis à 530 € pour l'échelon 7

- Aide à la Mobilité Internationale du MESR (versée par Grenoble INP – UGA)- **Non applicable pour les stages**

- Application des critères de Grenoble INP - UGA (fonds restreints)
- Entre 400 € et 1 600 € complémentaire selon la destination et la durée (Sera fonction du montant de la convention encore non-connue)

- **Aide forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap :**

- Aide forfaitaire de la Région

- Application des règles de la Région
- Forfait de 530 €
- Aide forfaitaire versée à réception de la carte d'invalidité ou de la notification délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Ces aides forfaitaires sont cumulables

Fonds complémentaires spécifiques pour les mobilités financées par le programme ERASMUS+

Application des règles du programme Erasmus+ pour l'attribution de ces fonds complémentaires

- **Complément « pour les étudiants ayant moins d'opportunité »**
- 250 € par mois complémentaire par mois financé si répondant à l'un de ces 5 critères :

Critères	Justificatifs
1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (<i>facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.</i>)
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (<i>facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.</i>)
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale finale
5. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial
6. Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)	Attestation de l'assistance sociale

- **Aides aux frais réels pour les étudiants en situation de handicap ou ALD :**
Complément sur la base de frais réels pour les dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir. Une demande spécifique ainsi que le montage d'un dossier est à effectuer auprès de l'Agence Erasmus+, avec l'aide de la coordinatrice Erasmus+.
- **Complément transport éco-responsable**
- **Supplément** si trajet ALLER et RETOUR en bus, train ou co-voiturage (justificatif à fournir)

Ces fonds complémentaires sont cumulables avec les aides forfaitaires de la Région et du Ministère

Estimation fonds complémentaires «Inclusion » et transport éco-responsable

Attributions 2025-26
Fonds complémentaires
GRENOBLE INP - UGA

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 €	10 à 99 km : 56 €
100 à 499 km : 211 €	100 à 499 km : 285 €
500 à 1999 km : 309 €	500 à 1999 km : 417 €
2000 à 2999 km : 395 €	2000 à 2999 km : 535 €
3000 à 3999 km : 580 €	3000 à 3999 km : 785 €
4000 à 7999 km : 1 188 €	4000 à 7999 km : 1 188 €
plus de 8000 km : 1 735 €	plus de 8000 km : 1 735 €
+ <i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	+ <i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>

Aide forfaitaire de la Région		
Boursier sur critères sociaux		Situation de handicap
Echelon de bourse	Montant aide forfaitaire	
1 et Obis	80 €	Forfait de 530€
2	155 €	
3	230 €	
4	305 €	
5	380 €	
6	455 €	
7	530 €	

Complément inclusion ERASMUS	
Nombre de mois attribué ERASMUS+	Montant mensuel
Sur la durée financée en bourse et jusqu'à 120 jours (4mois)	250 €
Sur la durée financée en bourse et jusqu'à 210 jours (7 mois)	250 €

Etudiants boursiers sur critères sociaux **pendant l'année de la mobilité (notification finale du CROUS à fournir)**

Information non contractuelle et dans la limite des fonds disponibles

Comment faire ma demande de bourses

Demande de bourses pour une mobilité académique en 2025-26:

- Cliquez sur ce lien : <https://grenobl22.moveonfr.com/form/63d2a4ebb958ea0c364da4ec/fra>
- Compléter le formulaire « Mobilité »
 - ✓ Puis le formulaire « Bourses »

Veillez noter que le 2eme formulaire « Bourses » sera accessible dès traitement du 1^{er} par le service mobilité internationale (compter au maximum 48h ouvrées)

- Finaliser la demande sur le Portail des aides de la Région Auvergne Rhône Alpes <https://bourses.auvergnherhonealpes.fr/aides>

Les deuxièmes années en Double Diplôme dans le cadre d'une mobilité études doivent refaire une demande de bourse

Calendrier :

Mobilité académique au semestre 1 et année entière => du 10/03/2025 jusqu'au 18/05/2025

Mobilité académique au semestre 2 : du 01/09/2025 au 10/10/2025

Demande de bourses pour une mobilité stage :

- Cliquez sur ce lien (ouvert toute l'année pour une mobilité 2025-26) :
<https://grenobl22.moveonfr.com/form/6040aa35bb464428275f814a/fra>
- Compléter le formulaire

Tout dossier doit être fait avant le départ
Tout dossier incomplet ou mal rédigé ne sera pas pris en compte
Il est important de garder le lien du portail Moveon jusqu'à la fin de la mobilité

ATTENTION, pour constituer votre dossier de demande de bourses, vous devez utiliser votre **ADRESSE MAIL ECOLE**

Notification individuelle provisoire

- ❖ Le service mobilité internationale procède à l'analyse de toutes les demandes. L'attribution provisoire des bourses de mobilité dépend du type de mobilité, de la destination (Europe /hors Europe), de votre situation personnelle (boursier sur critères sociaux et/ou en situation de handicap) et du cursus que vous suivez à l'étranger.
- ❖ Vous recevrez à partir de juillet 2025 pour les départs au S1 et année académique et à partir de fin novembre pour les départs au S2, individuellement et **sur votre adresse mail prénom.nom@grenoble-inp.org**, un état des financements prévisionnels au titre de l'année académique 2025/2026
Cet état est basé sur votre mobilité de formation prévue, il peut être modifié sur la base de votre mobilité réelle
- ❖ Pour la **mobilité de stage** : vous recevrez les notifications au fil de l'eau suite à votre demande
- ❖ Y seront jointes **TOUTES les consignes** pour recevoir votre ou vos bourses
- ❖ Une fois la bourse attribuée, **respectez toutes les « deadlines »** indiquées sous peine de remboursement de l'acompte **ou de saisie sur compte** ou de suppression de(s) bourse(s)

Contacts et Informations

Des questions sur votre bourse ?

Retrouvez cette présentation sur le site intranet de votre école

Contactez le Service Mobilité internationale de la Direction des Relations Internationales de
Grenoble INP - UGA

International.bourses@grenoble-inp.fr

46 avenue Felix Viallet
38031 – Grenoble Cedex 1

a